



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'examen

Review Committee

ᑲ · ∇S · ᐱΔUd C^a ᑭᐱ^h
ᐱ.ᐱ.ᑲ^hC^bᐱ^l
ᐱᐱᐱ

COMPTE RENDU

282^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(adopté)

DATE : Le 28 septembre 2011

ENDROIT :

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Pierre Mercier (P.M.), président, Québec
Daniel Berrouard (D.B.), Québec
Robert Lemieux (R.L.), Québec
Brian Craik (B.C.), ARC
Philip Awashish (P.A.), ARC

Mme Nathalie Girard (N.G.), secrétaire exécutive

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

La réunion est déclarée ouverte à 9 h30 et l'ordre du jour suivant est adopté :

- 1) Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;**
- 2) Adoption des comptes rendus des 280^{ème} et 281^{ème} réunions;**
- 3) Affaires découlant de la 281^{ème} réunion et correspondance;**
- 4) Mine Opinaca- projet Éléonore;**
 - 4.1 Mise à jour du rapport d'étape de Mme Pierrette Vincent
 - 4.2 Carrière C-05 (demande de modification de la route d'hiver)
 - 4.3 Retrait de la demande du promoteur concernant une autorisation distincte du projet de route
 - 4.4 Parc à résidus : avis des experts du MDDEP
 - 4.5 Entente de collaboration (Mine Opinaca & le Conseil de bande de Wemindji) et entente de collaboration (Mine Opinaca & Hydro-Québec) pour l'utilisation des routes et infrastructures
 - 4.6 Documentation reçue de Gold Corp.
 - 4.7 Demande de contournement de la digue OA-02
 - 4.8 Échéancier projeté
- 5) Projet de la route 167 Nord;**
 - 5.1 Bilan de la rencontre technique du 22 septembre 2011
 - 5.2 Échéancier projeté
- 6) Projet de parc Albanel-Temiscamie-Otish;**
 - 6.1 État d'avancement
 - 6.2 Échéancier projeté
- 7) Chemins forestiers;**
 - 7.1 Réponse des sous ministre à la lettre du COMEX fin août 2011
- 8) Eastmain 1-A Rupert ;**
 - 8.1 Envoi de la recommandation de construire le chemin VTT entre PK280 et PK290.
 - 8.2 Réception pour information de documents reliés au programme de suivi
 - 8.3 Développement au regard des rencontres projetées à Eastmain et Chisassibi
 - 8.4 Tournée 2012
- 9) Troilus – Parc à résidus**
 - 9.1 Recommandation

10) Varia;

10.1 Projets attendus pour l'automne

10.2 Transmission des comptes rendus du COMEX au CCEBJ

10.3 Réception des documents du COMEX

11) Date et endroit de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 280^{ÈME} ET 281^{ÈME} RÉUNIONS;

Les comptes rendus des 280^e et 281^e réunion sont légèrement modifiés puis adoptés.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 281^E RÉUNION ET CORRESPONDANCE;

La correspondance depuis la 281^e réunion se liste comme suit :

-Reçu le 1 septembre 2011, Demande de modification du certificat d'autorisation du projet de construction de la route d'hiver temporaire – digue OA-2 du gisement minier **Éléonore**.

-Reçu le 20 septembre 2011, pour information en réponse à la condition 5.1, un rapport intitulé : Biefs Rupert amont et aval – Débris ligneux et navigation – Consultation, survol et campagne de navigation avec les maîtres de trappage. Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James, février 2011. **Projet des Centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et dérivation Rupert.**

-Reçu le 20 septembre 2011, pour information en réponse à la condition 6.23, un rapport intitulé : Biefs Rupert amont et aval – Débris ligneux et navigation. Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James, juin 2011. **Projet des Centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et dérivation Rupert.**

-Reçu le 21 septembre 2011, La version anglaise du document de réponses aux questions et commentaires du COMEX (août 2011) dans le cadre du projet **d'extension du projet de route 167 nord.**

-Reçu le 21 septembre 2011, information additionnelle concernant l'exploitation de la carrière C-05 du projet de construction de route d'hiver temporaire du **projet minier Éléonore**, Mine Opinaca.

4. MINE OPINACA- PROJET ÉLÉONORE;

4.1 Mise à jour du rapport d'étape de Mme Pierrette Vincent

À la demande de PM, D.B. expose les raisons qui expliquent que l'ébauche du rapport d'analyse envoyé aux membres au cours de la semaine, n'est pas à point. Il précise que des dispositions sont prises pour corriger la situation et qu'il anticipe obtenir pour le 15 octobre, un rapport complet.

4.2 Carrière C-05 (demande de modification de la route d'hiver)

D.B. explique que le 20 septembre dernier, le MDDEP a reçu de nouvelles informations au sujet de la carrière C-05 qui passerait de 12 ha à un peu moins de 3 ha. Le MDDEP traite cette demande comme une modification du projet. Les impacts reliés à la création de cette carrière semblent minimes. Tous les membres conviennent de recommander l'autorisation de cette carrière.

4.3 Retrait de la demande du promoteur concernant une autorisation distincte du projet de route

D.B. informe le COMEX que le MDDEP a reçu une lettre à l'effet que le promoteur souhaitait retirer sa demande d'autorisation distincte pour le projet de route incluse dans la définition actuelle du projet d'exploitation minière à l'étude. Cette demande fut traitée par le MDDEP. P.M. confirme avoir reçu ce même renseignement de la part du sous-ministre adjoint au MDDEP, M. Jacques Dupont dans le cadre d'une communication verbale.

4.4 Parc à résidus : avis des experts du MDDEP

L'avis des experts du MDDEP, bureau régional a été reçu au MDDEP central. D.B. enverra une copie de cet avis aux membres. D.B. explique le contenu de cet avis. Ce dernier se résume par le fait que le site proposé par le promoteur, le site « C », représente un compromis et demeure donc un site acceptable pour constituer le parc à résidus. L'avis mentionne cependant que des efforts supplémentaires auraient pu être faits par le promoteur concernant la documentation du choix de variantes pour le parc à résidus afin de se conformer davantage à l'approche du MDDEP visant la protection des milieux humides (éviter, minimiser, compenser). Outre l'étanchéité du site on aurait également pu tenir compte davantage des impacts sur le paysage comme critère de choix. Tenant compte de cet avis en particulier, le COMEX décide de recommander que le site C soit retenu, sous condition d'un encadrement concernant entre autre les conditions d'installations de la membrane et la modélisations des conditions hydrologiques en place. En ce qui concerne la superficie de milieu humide qui serait affectée D.B expose qu'il y a lieu de considérer dans les conditions une approche où on devrait « minimiser » par la protection du ruisseau 5 et « compenser » en demandant au promoteur de présenter à l'Administrateur un projet de création ou de réhabilitation de milieu humide.

R.L. appuie le choix du site « c » proposé par le promoteur en autant que des conditions encadrent la perméabilité du site, qu'il y ait des mesures de compensations pour la perte de l'habitat et qu'il y ait également, des mesures adoptées pour assurer la protection du ruisseau 5.

B.C demande des précisions quant aux caractéristiques des résidus miniers qui seront entreposé dans le site c.

D.B. répond que les résidus les plus contaminés (sulfurés, acidogènes et lexiviables) devraient être redirigé sous terre sous forme de remblais en pâte. La portion désulfurée sera disposée au parc à résidus après avoir été traités pour en détruire les cyanures.

D.B rappelle que, lors des audiences publiques sur le sujet et suivant les informations fournies à l'étude d'impact, le site « c » avait été identifié par la communauté de Wemindji comme étant le meilleur site proposé par le promoteur pour un parc à résidus.

Cependant il n'en demeure pas moins que les membres et les analystes demeurent déçus du peu d'efforts qui semblent avoir été déployés pour trouver un site qui évite complètement les milieux humides. Il devra donc y avoir compensation pour la perte d'habitat et des conditions pour assurer l'étanchéité du site.

De plus, les membres demandent qu'une condition soit ajoutée pour protéger la frayère d'esturgeons jaunes tel que l'avait prévu la compagnie lors du dépôt de leur projet.

B.C. se demande comment il sera possible d'assurer le maintien de l'esturgeon jaune dans le réservoir et la rivière Opinaca.

D.B. répond que le respect des objectifs environnementaux de rejet (OER) vise le maintien des usages. D.B. rappelle qu'Hydro-Québec fait un suivi de l'esturgeon jaune dans ce secteur (dans le cadre du projet Eastmain-Rupert) et qu'il faudra possiblement envisager une coordination des efforts à ce sujet entre les deux promoteurs.

P.M. propose qu'une condition encadre l'arrivée possible d'autres projets. Cette condition permettrait d'assurer entre autre l'accès à certaines infrastructures (pistes d'atterrissages, routes, etc.) au cas où il y aurait d'autres projets autour du projet Éléonore.

D.B. acquiesce à cette remarque.

Finalement, les membres peaufineront les conditions envisagées, lorsqu'ils recevront la proposition de rapport d'analyse.

4.5 Entente de collaboration (Mine Opinaca & le Conseil de bande de Wemindji) et entente de collaboration (Mine Opinaca & Hydro-Québec) pour l'utilisation des routes et infrastructures

L'entente avec Hydro-Québec devrait parvenir aux membres d'ici la fin de la présente réunion. En ce qui concerne l'entente avec Wemindji, B.C. appelle à la prudence. Il s'explique en soulignant que, pour l'instant, le contenu de l'entente entre Opinaca et le village cri de Wemindji semble satisfaisant mais, selon lui, il faudrait assurer que les travailleurs et leur famille soient encore satisfaits dans l'avenir. Pour se faire, il suggère que le taux de satisfaction des travailleurs et des gens de Wemindji soit évalué sur une base régulière par un consultant indépendant.

R.L. n'est pas d'accord. Il rappelle que le COMEX n'a pas le contenu de l'entente entre Wemindji et Opinaca. Selon lui, il est donc difficile de pouvoir faire un contrôle sur la satisfaction à l'égard de cette entente.

B.C. répond qu'il faudrait donc avoir le contenu de cette entente. Il fera de nouveaux efforts pour obtenir le contenu de l'entente.

4.6 Documentation reçue de Gold Corp.

La version électronique des documents reçus suite à la rencontre technique du 29 juin 2011 est maintenant disponible au secrétariat du COMEX.

4.7 Demande de contournement de la digue OA-02

D.B. explique la raison de la demande de modification du projet de route d'hiver déjà autorisée. Essentiellement, le promoteur présente l'alternative qu'il souhaite prendre pour éviter d'utiliser la route qui passe à proximité ou sur la digue OA-02. Les impacts de

la modification demandée semblent mineurs. Le problème potentiel s'explique par le fait que l'alternative proposée passerait dans une portion des terrains alloués à Hydro-Québec pour les travaux d'aménagement de la centrale La Sarcelle.

R.L. mentionne qu'il est d'accord avec cette proposition en autant que le promoteur s'entende avec Hydro-Québec pour pouvoir construire la route alternative sur le terrain alloué à Hydro-Québec.

B.C. se réjouit que l'alternative proposée soit dans une portion du territoire qui est déjà perturbé.

Les membres recommandent l'acceptation de cette demande sous condition qu'il y ait une entente avec Hydro-Québec et qu'il y ait également, le réaménagement de la route autrefois utilisée. Ce réaménagement devrait se faire en tenant compte des besoins d'Hydro-Québec et de ceux du maître de trappe.

4.8 Échéancier projeté

Les membres s'entendent, sur la base de l'information disponible, que le COMEX peut recommander l'autorisation du projet Éléonore. L'objectif est de terminer le rapport d'analyse d'ici la mi-octobre afin de permettre aux membres de pouvoir en prendre connaissance avant la prochaine réunion en vue d'une recommandation finale à ce moment

5. PROJET DE LA ROUTE 167 NORD;

5.1 Bilan de la rencontre technique du 22 septembre 2011

Le promoteur n'a pas encore transmis les renseignements qu'il a promis au COMEX lors de la rencontre technique du 22 septembre. La plupart des membres croient que la majorité des préoccupations pourront être encadrées par des conditions au certificat d'autorisation. R.L. se dit en faveur du développement de la route. Pour sa part, B.C. mentionne qu'il n'est pas satisfait des réponses du promoteur en ce qui concerne plus particulièrement les agents de protection de la faune, le service policier, les services d'urgences et la protection du caribou forestier. Selon lui, la situation est inacceptable et ce, particulièrement en ce qui concerne la protection du caribou forestier. B.C. affirme que les préoccupations soulevées par le conseil de bande de Mistissini lors des audiences publiques tenues à Mistissini le 30 août dernier ne sont toujours pas répondues. Pour ces raisons, il n'accepte pas de recommander le projet tant qu'il n'y aura pas un engagement clair du ministère des Transports sur chacun des sujets évoqués plus tôt. Ceci nécessiterait que chacun des différents ministères démontre une bonne coordination, ce qui ne semble pas clair en ce moment.

P.M. et R.L. réitèrent qu'il y a pourtant une coordination entre les divers ministères du gouvernement et que la préoccupation de B.C. n'est probablement qu'une question de perception.

Dans la recherche d'un compromis, il est proposé de demander au MTQ de créer un comité interministériel afin de favoriser la discussion entre les ministères concernés par les préoccupations de la population de Mistissini et le conseil de bande de Mistissini.

Finale­ment, les membres conviennent que B.C. proposera des conditions écrites, reflétant ses préoccupations, au regard des points qu'il a soulevés.

En ce qui concerne la protection du caribou forestier, B.C. convient qu'un compromis pourrait être obtenu afin de faire avancer le projet d'extension de la route 167 nord sans l'obtention du plan de protection du caribou. Ainsi, B.C. entend proposer une condition qui entre autres, commanderait de ne pas autoriser la coupe forestière, le développement de route secondaire et la construction de chalets dans le territoire qui deviendra accessible par l'extension de la route 167 nord. Aussi, B.C. va jusqu'à proposer un moratoire sur la chasse aux caribous par les non-autochtones.

Sur ce dernier point, D.B. indique qu'il serait plus opportun de recommander au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage de se pencher sur cette question de moratoire sur la chasse aux caribous par les autochtones.

D.B. croit que le MRNF ne donnera pas de baux de villégiature le long du projet d'extension de la route 167 nord. Ce dernier vérifiera la justesse de ce propos auprès du MRNF et profitera de cette occasion pour demander s'il y a des CAFF alloués et des projets de développement visant l'exploitation forestière dans le territoire rendu accessible par le projet de la route 167 nord.

Selon R.L. le fait que le COMEX tarde à prendre une décision au sujet du développement des chemins forestiers peut nuire à la situation actuelle car, il n'en demeure pas moins que, l'exploitation forestière continue.

B.C. propose qu'un plan de réhabilitation soit transmis au COMEX 2 ans après la fin de la construction de la route

P.M. conclut qu'il y aura une recommandation positive associée à des conditions qui prendront compte des préoccupations soulevées par B.C. P.A. réitère qu'il adhère aux points de vue de B.C.

5.2 Échéancier projeté

Les membres demandent d'obtenir un rapport d'analyse final permettant la transmission d'une recommandation à l'Administrateur pour la fin octobre. P.M. souligne que ce rapport devra prendre en considération les préoccupations de B.C et de P.A. Pour se faire, P.M. insiste pour que B.C. transmette, dès que possible, sa proposition et le libellé des conditions. De plus, P.M. souligne que, d'ici le mois d'octobre, il devrait avoir obtenu les renseignements demandés au MRNF. Ceci aidera à orienter le rapport d'analyse.

6. PROJET DE PARC ALBANEL-TEMISCAMIE-OTISH;

6.1 État d'avancement

Le rapport d'analyse est actuellement en cours d'écriture par les analystes au MDDEP. Lors de la dernière réunion du COMEX, il avait été statué qu'une lettre soit écrite à l'Administrateur pour faciliter une réponse à la lettre du Chef Shecapio. Cependant DB a proposé que celle-ci n'était plus nécessaire puisque le MDDEP s'apprêterait à répondre à la lettre du Chef pour l'informer qu'il n'est pas de l'intention du MDDEP ni du MRNF de revoir les limites projetées du parc pour tenir compte d'un éventuel projet minier dans ce secteur. DB verra à informer le comité du suivi qui sera donné à ce sujet par le MDDEP

6.2 Échéancier projeté

Le rapport devrait être disponible pour commentaire dans 2 semaines et devrait être proposé en version finale en vue d'une recommandation lors de la prochaine réunion du COMEX.

7. CHEMINS FORESTIERS;

7.1 Réponse des sous ministre à la lettre du COMEX fin août 2011

Aucune lettre réponse n'a été reçue au COMEX pour le moment.

8. EASTMAIN 1-A RUPERT ;

8.1 Envoi de la recommandation de construire le chemin de VTT entre PK280 et PK290

Tel que proposé lors de la dernière réunion la lettre de recommandation a été envoyée au promoteur.

8.2 Réception pour information de documents reliés au programme de suivi

La secrétaire exécutive fait part aux membres des documents reçus.

-Reçu le 20 septembre 2011, pour information en réponse à la condition 5.1, un rapport intitulé : Biefs Rupert amont et aval – Débris ligneux et navigation – Consultation, survol et campagne de navigation avec les maîtres de trappage. Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James, février 2011. **Projet des Centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et dérivation Rupert.**

-Reçu le 20 septembre 2011, pour information en réponse à la condition 6.23, un rapport intitulé : Biefs Rupert amont et aval – Débris ligneux et navigation. Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie James, juin 2011. **Projet des Centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et dérivation Rupert.**

8.3 Développement au regard des rencontres projetées à Eastmain et Chisasibi

Les membres demandent que les rencontres prévues à Eastmain et Chisasibi soient juxtaposées à la prochaine visite sur le territoire de la Baie-James, lors de la rencontre avec Hydro-Québec et la SEBJ. Ceci, par mesure d'économie sur les coûts engendrés par ces déplacements d'une part et d'autre part, qu'il y ait, en autant que faire se peut, une maximisation de l'emploi du temps, lors de ces déplacements. La secrétaire exécutive tentera d'organiser les sorties avec Hydro-Québec en conséquence afin de satisfaire à cette demande. Ainsi, les membres quitteraient le 25 octobre pour un retour le 28 octobre. N.G. mentionne qu'elle a fait des approches auprès des conseils de bande de Chisasibi et de Eastmain en vue d'organiser une réunion mais qu'elle n'a pas reçue de réponse puisque la demande est récente. Afin de faciliter les démarches de N.G., P.A. offre de contacter les chefs des deux conseils de bande visés.

Les membres font le tour des objectifs de ces rencontres et des points particuliers qu'ils souhaitent aborder durant ces visites.

En ce qui concerne la rencontre avec Hydro-Québec au sujet du bilan des mesures d'atténuation et de la mise en valeur du village de Waskaganish dans le cadre du projet des centrales de l'Eastmain-1-A et la Sarcelle et dérivation Rupert, les membres demandent que N.G. contacte Mme Tétreault de Hydro-Québec, afin de lui indiquer que les documents de mise à jour des différentes interventions de Hydro dans le secteur, devraient être disponibles avant la réunion, soit idéalement à la mi-octobre.

8.4 Tournée 2012

Il n'y a pas de développements particuliers sous cette rubrique.

9. TROILUS – PARC À RÉSIDUS

9.1 Recommandation

D.B. fait un retour sur les documents qui ont été reçus dans ce dossier depuis la dernière réunion. Le COMEX est actuellement en attente d'un positionnement de la direction régionale du MDDEP et du MRNF. P.M. demande qu'on avise le MDDEP régional qu'une réponse du MRNF est attendue pour le 15 octobre.

10. VARIA;

10.1 Projets attendus pour l'automne

Selon D.B., le COMEX devrait recevoir cet automne, l'étude d'impact du projet minier diamantifère Stornoway. À cela devrait s'ajouter l'étude d'impact du projet minier Black Rock ainsi que l'étude d'impact du projet minier Bachelor.

10.2 Transmission des comptes rendus du COMEX au CCEBJ

Par respect pour l'Administrateur, P.M. précise qu'il n'est pas possible de transmettre les comptes rendus du COMEX au CCEBJ, tant que le contenu des comptes rendus donne

les détails des recommandations du COMEX. Un compte rendu du COMEX devient public dès que l'Administrateur a donné sa décision sur tous les sujets compris dans le contenu du compte rendu. Pour cette raison, il arrive que les comptes rendus ne soient pas publics avant plusieurs mois. Cette raison amène les membres à parler du code d'éthique du COMEX.

Actuellement, les comptes rendus du COMEX deviennent publiquement accessibles par le biais du site internet du CCEBJ. N.G suggère au COMEX que ce dernier ait son propre site internet. Cette proposition est discutée. Pour la prochaine réunion du COMEX, on demande à N.G. de faire état des frais liés à cette proposition afin de bien cerner les implications qui découlent de ce projet, Sur l'obtention de ces informations, PM. vérifiera si des disponibilités financières liées à ce site, seraient accessibles.

10.3 Réception des documents du COMEX

N.G. s'informe auprès des membres du COMEX qui, parmi eux, seraient désormais prêts à recevoir une copie électronique des documents plutôt qu'une copie papier. Les membres souhaitent pour la plupart, continuer de recevoir une copie papier de chaque document. Cela dit, les membres considèrent nécessaire l'obtention d'une copie électronique qui peut être plus pratique dans certaines circonstances.

11. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION.

La prochaine réunion du COMEX se tiendra le 18 octobre à Montréal.